

NORME
INTERNATIONALE

ISO
9141-2

Première édition
1994-02-01

AMENDEMENT 1
1996-12-01

**Véhicules routiers — Systèmes de
diagnostic —**

Partie 2:

Caractéristiques CARB de l'échange de
données numériques

ISO 9141-2:1994/Amd 1:1996

<https://standards.iso.org/iso/9141-2-1994-amd-1-1996>

AMENDEMENT 1

Road vehicles — Diagnostic systems —

Part 2: CARB requirements for interchange of digital information

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 9141-2:1994/Amd.1:1996(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à la Norme internationale ISO 9141-2:1994 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, sous-comité SC 3, *Équipement électrique et électronique*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5bc93b07-6d17-461a-b56f-c43e26d5f2f6/iso-9141-2-1994-amd-1-1996>

© ISO 1996

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Véhicules routiers — Systèmes de diagnostic —

Partie 2:

Caractéristiques CARB de l'échange de données numériques

AMENDEMENT 1

Page 3, paragraphe 5.2.2

Remplacer la deuxième formule par la suivante:

$$C_{\text{ECU}} + C_{\text{OBW}} \leq 7,2 \text{ nF}$$

Page 7, paragraphe 8.3.2

Remplacer la phrase existante par la suivante:

«Le débit de transmission doit être de 10,4 kbaud \pm 0,5 %.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9141-2:1994/Amd 1:1996](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5bc93b07-6d17-461a-b56f-c43e26d5f2f6/iso-9141-2-1994-amd-1-1996)

Page 8, paragraphe 9.3 <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5bc93b07-6d17-461a-b56f-c43e26d5f2f6/iso-9141-2-1994-amd-1-1996>

Remplacer la dernière phrase par la suivante:

«La tolérance sur toutes les vitesses de transmission doit être de \pm 1,7 %.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9141-2:1994/Amd 1:1996

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5bc93b07-6d17-461a-b56f-c43e26d5f2f6/iso-9141-2-1994-amd-1-1996>

ICS 43.180

Descripteurs: véhicule routier, véhicule à moteur, système de diagnostic, matériel électronique, technique numérique, échange d'information, spécification.

Prix basé sur 1 page
